

Ce n'était pas l'attitude d'un autre ministre qui détenait ce portefeuille et qui est chargé actuellement des Travaux publics (M. Laing). Avec son expérience parlementaire et son respect pour la justice, du temps où il occupait ce poste, il n'était pas question dans des transactions avec des compatriotes d'adopter le principe «si cela ne vous plaît pas, allez-vous-en». J'imagine que c'est la raison pour laquelle le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a quitté la Chambre aujourd'hui: il n'aimait pas entendre des critiques éventuelles.

Si quelque peuple du monde était traité comme le gouvernement traite les Esquimaux, par le truchement du ministre, des marches seraient organisées au Canada. Mais ils sont peu nombreux, alors on les écrase et on les traite de la façon la plus outrageante et la plus indigne; voilà comment l'on traite les habitants des parcs. Si je prends la parole, monsieur l'Orateur, c'est pour demander s'il n'y aurait pas moyen de modifier le projet de loi? Des discussions aboutiront-elles à des modifications? Seulement si le gouvernement y consent. Et si le comité ose présenter des recommandations que le ministre n'a pas acceptées, qu'en adviendra-t-il? Vous et moi savons qu'elles seront traitées cavalièrement d'une manière qu'a si brillamment décrite dans une langue si éloquente, le député de York-Ouest (M. Givens). Parlant des députés, au moyen de termes d'anatomie bovine il les a dit aussi utiles qu'un pis à un taureau. Je dois avouer que le Parlement actuel n'a jamais été décrit en des termes plus exacts et plus abscons. Je ne m'y connais pas en fait de bovidés, mais à en juger par ses propos, même s'il est de Toronto, il connaît son bétail.

● (4.30 p.m.)

En résumé, pour ce qui est de ces deux parcs, on a démontré un irrespect scandaleux et inexcusable, et un mépris du Parlement. Les résidents de ces parcs ont le droit d'être traités comme des êtres humains. Comment un ministre peut-il lancer: «Si cela ne vous plaît pas, allez-vous-en.»? Tout ce que je puis dire, c'est que s'il continue à traiter les autres Canadiens comme il traite les habitants de ces deux parcs, et les Esquimaux, peut-être peut-il prendre à son compte l'alternative.

Sérieusement, faut-il traiter le Parlement comme s'il relevait du gouvernement canadien et d'un ministre? Les Esquimaux écrivent mais ils ne peuvent se faire entendre. On leur conteste leurs droits constitutionnels tout comme on conteste leurs droits contractuels aux gens de ces deux parcs. Peu importe

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

leurs objections, ce qui est stipulé sera exécuté.

Nous n'avons pas fini d'entendre parler de ce qui se passe chez ces Esquimaux. Je tiens à ce qu'on en débattenne. Je veux savoir pourquoi, en vertu de la Déclaration des droits actuellement en vigueur et qui surpasse toute autre loi adoptée depuis 1867, des êtres humains appartenant à une race primitive douée d'aptitudes remarquables et qui sont Canadiens à l'égal de nous tous, doivent être opprimés, faire l'objet de moqueries et se voir refuser toute équité ou toute justice. On va les consulter mais ils sont tenus d'approuver.

En d'autres termes, le ministre ou ses délégués diront aux Esquimaux «C'est ce que nous allons vous donner. Êtes-vous satisfaits?» S'ils répondent non, alors on leur dira «Eh bien, allez-vous en». C'est ce qu'il a dit aux gens de Banff et à ceux de Jasper.

Monsieur l'Orateur, je me rappelle les paroles d'un grand parlementaire, un des plus grands qui ait jamais été à la Chambre. Je l'ai entendu parler quand je suis arrivé ici, et voici ce qu'il a dit:

C'est la volonté du Parlement, et non celle du gouvernement, qui est la volonté du peuple. Lorsque le premier ministre prétend parler au nom de la nation tout entière, il confond l'écho de ses paroles avec la voix des Canadiens. C'est le Parlement qui est et doit rester l'interprète de l'opinion et de la volonté publiques.

Monsieur l'Orateur, ce ministre traite le Parlement comme un fantôme. Les gens qui seront régis par cette société d'État auront perdu leurs droits. Imaginez donc, une société sans âme qui se penche sur ces aspects moraux et émotifs, sur les droits juridiques, alors que le ministre déclare: «Quels que soient vos droits juridiques, peut-être ne pourrez-vous plus les revendiquer.» Monsieur l'Orateur, d'après l'attitude du ministre, ce bill constitue un nouvel exemple de ce qui se passe, selon moi. Le Parlement est dégradé, sapé; sa mission primordiale de liberté est subvertie. Il est temps que la Chambre se rende compte de ce qui se passe alors que jour après jour, semaine après semaine, les députés sont traités avec une indifférence incompatible avec les paroles du très honorable Ernest Lapointe que je viens de citer et qui, dans leur concision, représentent la réalité de la responsabilité parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Honey: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?